

Par e-mail: [verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

Berne, 12 décembre 2023

## **Consultation : Modifications d'ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie soumises à la décision du Conseil fédéral en mai 2024**

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur les projets de consultation visés en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ces sujets.

Les projets sujets à la présente consultation portent sur des modifications apportées à différentes ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie. Nous nous focaliserons sur celles faites à l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (protection contre les cybermenaces) puisque qu'elle touche à un thème dont l'actualité est indéniable. La révision prévoit de rendre la norme minimale TIC obligatoire pour les principaux fournisseurs d'électricité. Cette contrainte permettra d'assurer que l'entier des acteurs de ce secteur stratégique atteignent un niveau suffisant de cyberprotection. De plus, le projet introduit différents niveaux de protection afin de tenir compte du degré de criticité et de moyens que présentent les différentes entreprises.

### **Le Centre attend des progrès substantiels en matière de cybersécurité**

L'année écoulée a vu défiler un nombre alarmant d'entreprises victimes de cyberattaques. Avec les progrès fulgurants de l'intelligence artificielle, des champs inconnus jusqu'alors dont désormais accessibles, rendant plus grande encore la menace, l'ampleur et l'efficacité des cyberattaques. Face à ce constat, il est indispensable d'œuvrer rapidement au renforcement de la cyber-résilience des entreprises et de la société en général. Le passésisme n'est plus de mise. C'est pourquoi Le Centre attend de la part de la Confédération un engagement ferme et déterminé en matière de cybersécurité. Ceci est d'autant plus pressant concernant les secteurs stratégiques de notre pays, tel que le domaine de l'électricité car, il faut le souligner, les technologies de l'information et de la communication (TIC) occupent une place toujours plus importante dans ce secteur. Si elles ont l'avantage de renforcer la flexibilité et l'efficacité du développement de l'approvisionnement en énergie, l'usage généralisé de ces technologies exacerbent également son exposition aux cyberattaques. Ce dernier point doit impérativement être appréhendé avec une attention particulière car les dégâts potentiels en cas d'attaque réussie sur ce type d'infrastructure critique pourraient être désastreux.

C'est un vaste chantier auquel il faut s'atteler et le présent projet offre des bases nécessaires dans le domaine de l'approvisionnement énergétique. C'est pourquoi, Le Centre salue qu'il soit proposé de rendre désormais obligatoire aux entreprises d'atteindre un niveau de protection suffisant. Notre parti accueille en outre très favorablement le fait que, bien que cette norme confère un cadre fixe, elle s'accompagne néanmoins d'une certaine flexibilité permettant de s'adapter à l'évolution des connaissances, aux types de menaces ainsi qu'aux outils technologiques. Il est également essentiel

pour notre parti que les attentes soient adaptées et proportionnées aux types d'entreprises concernées. A cet égard, l'introduction de trois niveaux de protection (A, B, C) basés sur le degré de criticité et de moyens présentés par les entreprises est judicieux.

Au final, Le Centre se félicite des progrès que promet le projet en matière de cybersécurité dans le secteur de d'approvisionnement énergétique mais tient à insister sur le fait que cette obligation marque une première étape et non l'aboutissement des efforts qui doivent être faits en la matière. Notre parti appelle de ses vœux à des avancées rapides et exhaustives pour l'ensemble des domaines exposés aux cyberattaques pour lesquelles il convient pour la Confédération d'agir.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

**Le Centre**

Sig. Gerhard Pfister  
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio  
Secrétaire générale Le Centre Suisse